UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

Copie transmise à l'Agence comptable le :

07/02/2024
(jour/mois/année)

DÉCISION

n° 02-2024 - École de Management - TSM

portant adhésion à une association

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du 10 janvier 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Le président de l'université Toulouse Capitole décide :

Article 1er

L'Université Toulouse Capitole adhère, à compter de l'année universitaire 2023/2024 à l'association suivante : Association Française de Finance (AFFI), ayant son siège c/o Aix Marseille - Graduate School of Management - IAE Leonie Gades - Chemin de la Quille - Puyricard - CS 30063 - 13089 Aix en Provence cedex 2 - France

Article 2

Les cotisations seront imputées sur le service opérationnel 915102I200.

Fait à Toulouse, le 05 février 2024

Le président,

Pour le Président, et par délégation
Le Directeur Général des Services
de l'Université Toulouse Capitole

Frédéric FAISY

Hugues KENFACK